

# Avis de travaux



## ENG21-50 Remplacement de ponts ou de ponceaux Ponceaux n° 2519 de la rue Beatty et n° 2016 de la rue Dufferin

La Ville du Grand Sudbury remplacera de vieux ponceaux qui traversent la rue Beatty à la hauteur du ruisseau Nolin, juste au nord du boulevard McNeill, et la rue Dufferin.

Les travaux de construction seront exécutés par l'entrepreneur de la Ville, MCA Contracting Ltd., de juin 2021 à octobre 2021.

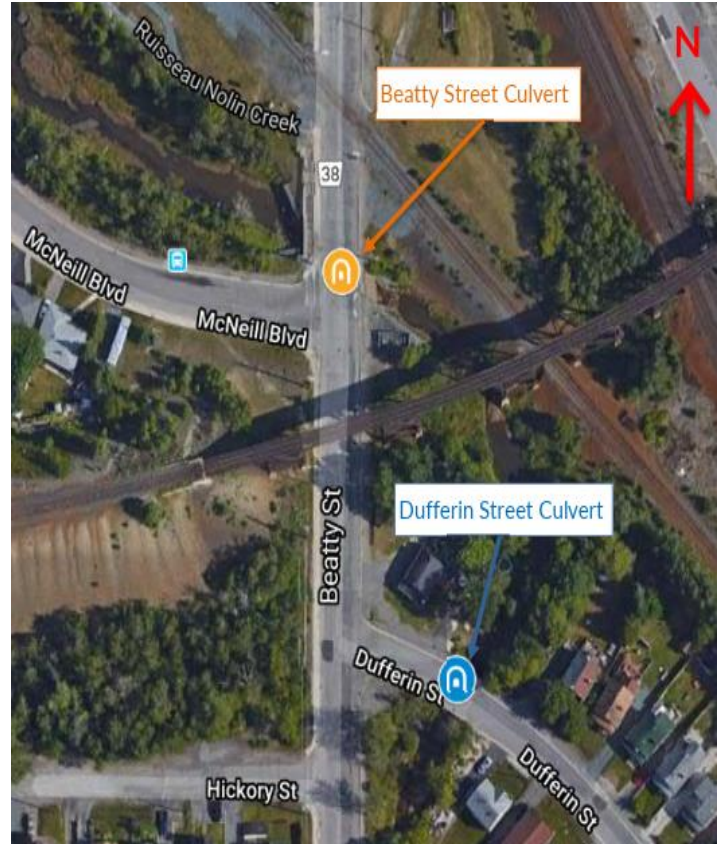
Les travaux auront lieu du lundi au vendredi, de 7 h à 19 h.

La dernière couche d'asphalte sera installée le 29 octobre 2021.

Veuillez noter que ces dates pourraient changer.

### **Voici les détails des travaux :**

- Le remplacement des ponceaux existants de la rue Beatty et de la rue Dufferin par des ponceaux en béton préfabriqué à semelles ouvertes;
- Une voie de circulation restera ouverte pendant les travaux à chaque ponceau;
- Le remplacement partiel de la conduite principale améliorera le rendement hydraulique au ponceau de la rue Beatty;
- L'installation de nouveaux systèmes à glissières de sécurité;
- L'installation d'un nouveau réseau de drainage des eaux de ruissellement aux deux ponceaux;
- La thermorégénération (asphaltage) des approches des ponceaux.



Pendant les travaux, il pourrait y avoir de la poussière et du bruit dans le secteur. La Ville met tout en œuvre pour réduire l'impact pour les résidents et les propriétaires d'entreprises des environs. Nous vous remercions de votre patience tandis que nous travaillons à améliorer les routes et l'infrastructure de votre voisinage. La Ville du Grand Sudbury et ses entrepreneurs se sont engagés à assurer la sécurité publique et surveilleront les progrès des travaux.

### **Vous pouvez adresser vos questions sur les travaux de construction à :**

Inspecteur itinérant :  
Ahmad Nahas, E.I.T.  
416 571-6030  
nahasa@ae.ca

Gestionnaire du projet :  
Chris Cornell, P.Eng.  
705 674-4455, poste 4239  
chris.cornell@grandsudbury.ca

	<p><b>Avant le début des travaux</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Les propriétaires devraient enlever les articles situés sur l'emprise municipale, tels que ceux d'aménagement paysager, les clôtures, les systèmes d'arrosage et les objets décoratifs.</li> <li>• Les propriétaires devraient rediriger au-dessus du niveau du sol les eaux de tout égout de toit ou de toute pompe de puisard qui se déversent actuellement dans le fossé avant.</li> </ul> <p><b>La Ville n'est pas responsable des dommages aux articles qui appartiennent à des particuliers et qui se trouvent sur l'emprise municipale.</b></p>
	<p><b>Interruptions possibles de l'approvisionnement en eau</b></p> <p>À l'occasion, pendant les travaux, l'approvisionnement en eau de votre propriété pourrait être interrompu. L'entrepreneur donnera alors un avis d'au moins 24 heures. Si vous ne recevez pas d'avis d'interruption de l'approvisionnement en eau, cela pourrait vouloir dire qu'il a fallu l'interrompre d'urgence. Nous recommandons que vous débranchiez tout système de traitement de l'eau, comme un adoucisseur ou un filtre, pendant les interruptions prévues de l'approvisionnement en eau.</p>
	<p><b>Circulation</b></p> <p>Des plans sont en place pour gérer la circulation dans le secteur pour assurer la sécurité des travailleurs et des résidents. Vous pourriez connaître certains retards et un accroissement de la circulation sur les rues principales et secondaires avoisinantes. Parfois, la rue Beatty, entre la rue Hickory et le boulevard McNeill, et la rue Dufferin, à la hauteur de la rue Beatty, pourraient être réduites à une voie de circulation pour permettre les travaux.</p>
	<p><b>Accès aux entrées de cour</b></p> <p>Si l'entrepreneur devait fermer temporairement des entrées de cour, il ferait parvenir un avis aux propriétés touchées et prévoirait une autre voie d'accès au terrain et d'autres places de stationnement, s'il y a lieu. <b>Les entrées menant aux entreprises et aux établissements publics doivent rester ouvertes et on doit y avoir accès en tout temps.</b></p>
	<p><b>Accès à la route et au trottoir</b></p> <p>L'entrepreneur assurera l'accès sécuritaire aux piétons. Nous rappelons aux parents d'enseigner à leurs enfants la sécurité routière dans une zone de construction active. Nous demandons aux résidents qui ont des besoins particuliers en matière d'accessibilité, comme l'accès pour les fauteuils roulants, de communiquer avec l'inspectrice itinérante ou l'inspecteur itinérant ou avec la ou le gestionnaire du projet de la Ville indiqué ou indiquée sur cet avis.</p>
	<p><b>Services d'urgence et transport en commun</b></p> <p>Les véhicules des services policiers, d'incendie et paramédicaux y auront accès en tout temps.</p> <p>Les autobus de transport en commun pourraient être déviés pendant les travaux. Veuillez appeler GOVA au 705 675-3333 ou visiter le <a href="http://www.grandsudbury.ca/gova/">www.grandsudbury.ca/gova/</a> pour obtenir des renseignements. Si les travaux devaient toucher le circuit d'autobus scolaire, le Consortium de services aux élèves de Sudbury vous informerait de tout changement apporté au circuit d'autobus prévu.</p>
	<p><b>Collecte des déchets</b></p> <p>La collecte des déchets ménagers, des matières à recycler et des feuilles et des résidus de jardin ne sera pas touchée par les travaux. Veuillez mettre vos déchets devant votre propriété avant 7 h le jour habituel de collecte. Si les camions de collecte ne peuvent pas se rendre à des propriétés dans la zone des travaux, l'entrepreneur sortira les déchets de la zone pour qu'on les collecte. Vos contenants à déchets ménagers, à matières à recycler et à matières organiques seront retournés à votre propriété plus tard dans la journée. <b>Veuillez vous assurer que votre adresse est indiquée sur vos contenants pour qu'on puisse vous les rapporter.</b></p>